

LICENCE D'UTILISATION – LA PAIE EN AUTONOMIE

Licence permanente – TP Gestionnaire de Paie – RNCP 37948

Prix de la licence : **1 200 € TTC**

Prix des mises à jour annuelles : **600 € TTC**

Première mise à jour : **gratuite**

Disponibilité des mises à jour : **janvier–février de chaque année**

1. Objet de la licence

La présente licence définit les conditions dans lesquelles La Paie en Autonomie, ci-après dénommée « le Concédant », autorise l'acheteur professionnel, ci-après dénommé « le Licencié », à utiliser les supports pédagogiques relatifs à la formation TP Gestionnaire de Paie – RNCP 37948.

La licence porte sur les contenus et documents indiqués dans l'offre commerciale au moment de l'achat, notamment les supports de cours, exercices, fiches pratiques, documents pédagogiques et autres ressources numériques composant la formation.

L'achat de la licence constitue un droit d'utilisation des contenus dans les conditions définies ci-dessous et n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au Licencié.

2. Nature et durée de la licence

La licence est accordée de manière permanente pour la version des supports remise au moment de l'achat.

Elle est accordée exclusivement à l'établissement de l'organisme de formation acquéreur identifié lors de l'achat.

Elle est non exclusive, non cessible et non transférable à un autre organisme ou établissement, y compris lorsque celui-ci appartient au même réseau, groupe, franchise ou enseigne.

Le Licencié peut continuer à utiliser la version acquise sans limitation de durée, sous réserve du respect des présentes conditions.

La Paie en Autonomie demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus.

3. Mises à jour annuelles

Les mises à jour annuelles sont proposées par La Paie en Autonomie afin de maintenir les supports à jour des évolutions :

- légales,
- réglementaires,
- DSN,
- paramétrages,
- valeurs officielles,
- ...

3.1 Prix des mises à jour

- Prix de la mise à jour annuelle : **600 € TTC**
- Première mise à jour suivant l'achat : **gratuite**

Les mises à jour sont disponibles via le lien suivant :

[Lien masqué]

L'accès à la page se fait via le mot de passe suivant : ***-***-***

Le mot de passe suivant est valable jusqu'au 31 décembre 2027

3.2 Disponibilité

Les mises à jour sont mises à disposition entre janvier et février de chaque année.

3.3 Modalités d'accès

Les mises à jour sont vendues séparément de la licence permanente. Sans achat de mise à jour, le Licencié conserve la licence permanente mais n'a pas accès aux versions ultérieures.

4. Utilisation des supports dans le cadre des formations

Le Licencié est autorisé à utiliser les supports dans le cadre de ses propres actions de formation professionnelle.

À ce titre, il peut notamment :

- présenter et projeter les supports au cours de ses formations ;
- utiliser les supports pour préparer et animer ses séances de formation ;
- remettre à ses apprenants les documents pédagogiques destinés à leur usage ;
- utiliser les exercices, activités et évaluations dans le cadre des formations qu'il dispense ;
- adapter l'organisation pédagogique des supports à ses besoins.

Les documents remis aux apprenants le sont exclusivement pour leur usage personnel dans le cadre de la formation suivie.

Les apprenants ne disposent d'aucun droit de reproduction, de revente, de diffusion ou de réutilisation commerciale des supports.

5. Utilisateurs autorisés et périmètre d'utilisation

La licence est accordée exclusivement à l'établissement de l'organisme de formation acquéreur identifié lors de l'achat.

Tous les formateurs intervenant pour le compte de cet établissement sont autorisés à utiliser les supports pédagogiques de La Paie en Autonomie, exclusivement dans le cadre des actions de formation organisées et dispensées pour le compte de cet établissement.

Le nombre de formateurs autorisés à utiliser les supports au sein de l'établissement titulaire de la licence n'est pas limité.

La licence est toutefois strictement rattachée à l'établissement acquéreur. Elle ne peut être étendue, transférée, partagée ou mutualisée avec un autre organisme ou établissement.

Lorsque plusieurs établissements portent le même nom ou la même enseigne, ou appartiennent au même réseau, groupe ou franchise, chaque établissement souhaitant utiliser les supports doit disposer de sa propre licence, sauf autorisation écrite expresse de La Paie en Autonomie.

Ainsi, l'acquisition d'une licence par un établissement ne confère aucun droit d'utilisation des supports aux autres établissements du même organisme, réseau, groupe, franchise ou enseigne, notamment lorsqu'ils sont implantés dans d'autres villes.

Les formateurs n'acquièrent aucun droit personnel sur les supports. Un formateur ayant accès aux supports dans le cadre de son activité pour l'établissement titulaire de la licence ne peut pas les utiliser dans le cadre d'une activité exercée pour son propre compte ou pour un autre organisme ou établissement, y compris lorsque celui-ci appartient au même réseau ou porte la même enseigne.

Toute transmission des supports à un autre établissement, organisme de formation ou professionnel est interdite sans autorisation écrite préalable de La Paie en Autonomie.

6. Adaptation des supports

Le Licencié peut procéder à des adaptations limitées nécessaires à l'utilisation pédagogique des supports, notamment :

ajout de son logo ou de ses coordonnées, ajout de commentaires ou d'informations complémentaires, réorganisation de certains contenus ou ajout d'exercices et d'exemples personnels.

Ces adaptations ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle au Licencié sur les contenus originaux de La Paie en Autonomie.

Les mentions relatives à La Paie en Autonomie et à la propriété intellectuelle des supports ne doivent pas être supprimées ou dissimulées.

7. Utilisations interdites

Sauf autorisation écrite préalable de La Paie en Autonomie, il est notamment interdit au Licencié : de revendre, céder ou sous-licencier les supports ; de transmettre les fichiers sources à un autre formateur ou organisme ; de mettre les supports librement à disposition sur Internet ; de vendre séparément les cours, exercices, évaluations ou autres ressources ; de proposer tout ou partie des supports sous la forme d'une banque de ressources pédagogiques ; ou encore de commercialiser une licence donnant elle-même accès aux contenus de La Paie en Autonomie.

La transmission aux apprenants du Licencié dans le cadre normal de leur formation ne constitue pas une diffusion interdite au sens du présent article.

8. Propriété intellectuelle

Les supports, textes, présentations, exercices, fiches, documents, contenus pédagogiques et autres ressources originales fournis dans le cadre de la licence restent la propriété intellectuelle de La Paie en Autonomie.

La présente licence constitue uniquement une autorisation d'utilisation dans les conditions prévues par le présent document.

Elle n'emporte aucune cession générale des droits de propriété intellectuelle.

9. Mises à jour annuelles

Afin de permettre au Licencié de disposer de supports actualisés, La Paie en Autonomie peut proposer une mise à jour tenant notamment compte des évolutions légales, réglementaires, conventionnelles lorsque celles-ci sont intégrées aux supports, déclaratives, sociales, DSN, des valeurs et paramètres officiels ainsi que des modifications pédagogiques apportées aux contenus.

La première mise à jour annuelle suivant l'acquisition de la licence est incluse sans supplément de prix.

Les mises à jour suivantes sont facultatives et proposées au tarif en vigueur, actuellement fixé à : 600 € TTC par mise à jour annuelle.

Le Licencié reste libre d'acheter ou non chaque mise à jour.

L'absence d'achat d'une mise à jour n'entraîne pas la perte de la licence initiale. Le Licencié conserve définitivement son droit d'utilisation de la version qu'il a régulièrement acquise, mais ne bénéficie pas des versions ultérieures.

Les mises à jour annuelles sont normalement mises à disposition entre janvier et février (**sous réserve de publication de la loi de financement de la Sécurité sociale – LFSS**)

10. Évolution du titre professionnel

La licence porte sur les supports correspondant au TP Gestionnaire de Paie – RNCP 37948 et à la structure de formation proposée au moment de l'achat.

Les mises à jour annuelles ont pour objet l'actualisation normale des contenus existants.

En cas de renouvellement ou de remplacement de la certification, de modification substantielle du référentiel ou de toute évolution nécessitant une refonte importante ou la création d'une nouvelle formation, cette nouvelle version pourra faire l'objet d'une offre commerciale distincte.

L'achat de la mise à jour annuelle ne donne donc pas automatiquement droit à une nouvelle formation complète résultant du remplacement ou d'une refonte substantielle de la certification.

11. Actualité et utilisation des informations

La Paie en Autonomie apporte le soin nécessaire à la conception et à l'actualisation de ses supports pédagogiques.

Toutefois, la réglementation sociale et les règles de paie étant susceptibles d'évoluer, le Licencié reste responsable de la vérification des règles applicables au moment où il utilise les supports, notamment lorsqu'il utilise une version ancienne pour laquelle il n'a pas acquis les mises à jour proposées.

Les supports ont une finalité pédagogique et ne constituent pas une consultation juridique, sociale, comptable ou fiscale individualisée.

12. Responsabilité du Licencié

Le Licencié demeure responsable de l'utilisation qu'il fait des supports ainsi que de leur utilisation dans le cadre de ses actions de formation.

La Paie en Autonomie ne saurait notamment être tenue responsable d'une mauvaise interprétation des contenus, d'une utilisation contraire à leur finalité pédagogique, d'une modification réalisée par le Licencié ou de l'utilisation d'une ancienne version des supports alors qu'une évolution réglementaire est intervenue postérieurement.

13. Accès aux contenus numériques

Les contenus sont fournis sous forme numérique selon les modalités indiquées au moment de la commande.

L'accès aux supports est réservé au Licencié.

Les éventuels identifiants, liens d'accès ou mots de passe communiqués par La Paie en Autonomie sont confidentiels et ne doivent pas être transmis à un tiers.

14. Droit de rétractation

La présente licence est commercialisée auprès de professionnels agissant pour les besoins de leur activité professionnelle.

Lorsque les dispositions légales relatives au droit de rétractation sont néanmoins applicables au contrat, leur exercice et, le cas échéant, leur perte en raison de la fourniture immédiate d'un contenu numérique sont régis par les dispositions légales applicables.

Lorsque cela est juridiquement requis, l'accès immédiat aux contenus numériques avant l'expiration du délai de rétractation est subordonné au consentement exprès du Licencié et à la reconnaissance de la perte de son droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi.

15. Absence de remboursement

Compte tenu de la nature numérique des contenus et sous réserve des dispositions légales impératives applicables, toute licence dont les contenus ont été intégralement mis à disposition du Licencié ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Cette disposition ne prive pas le Licencié des droits dont il bénéficie en vertu des dispositions légales impératives éventuellement applicables.

16. Non-respect de la licence

En cas de violation substantielle des présentes conditions, notamment en cas de revente, partage non autorisé, mise à disposition des fichiers à d'autres professionnels ou diffusion publique des supports, La Paie en Autonomie pourra mettre fin au droit d'utilisation accordé au Licencié, sans préjudice des autres droits et recours dont elle pourrait disposer.

17. Acceptation de la licence

L'acquisition de la licence implique l'acceptation des présentes conditions d'utilisation.

Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance des droits qui lui sont accordés ainsi que des restrictions d'utilisation des supports avant leur acquisition.

Version mise à jour le 16/08/2026